

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET

COMPTES RENDUS

Conseil Municipal du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Buzet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes exceptionnellement sous la présidence de Monsieur Patrick YON, Maire.

Convocation en date du 4 avril 2022

Présents : Patrick YON, Daniel LAFFITTE, Josiane THOUÉILLE, Laurent LALIBERT, Annaïck RENAUDIN, Jean-François DUPRAT, Sébastien DEJEAN, Alain LELAIRE, Florence DUMONT, Céline PROTIN, Grégory CAMARA-GONZALEZ.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Josiane THOUÉILLE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 mars 2022
- Désignation du secrétaire de séance
- **Point 1** : DELIBERATION - Vote des subventions communales 2022
- **Point 2** : DELIBERATION - Vote des taxes directes locales 2022
- **Point 3** : DELIBERATION - Vote du Budget Primitif 2022
- **Point 4** : DELIBERATION – Révision du Loyer du logement communal
- **Point 5** : DELIBERATION – Dédommagement locataire – réduction loyer avril 2022
- **Point 6** : DELIBERATION – Salle des fêtes – Proposition nouveaux tarifs
- **Point 7** : Travaux supplémentaire pour assainissement du logement communal
- **Point 8** : Demande devis pour restauration du pignon de l'église - Rejoindre
- **Point 9** : Proposition sur la mise en place de la TLV (taxe sur les logements vacants)

DIVERS

- **Point 10** : Travaux chemin de Lhiot

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022 approuvé à l'unanimité.

Josiane THOUÉILLE est désignée secrétaire de séance.

Point 1 : Vote des subventions 2022 aux associations - « Délibération n° 2022-104 » -

Vu les demandes de subventions déposées par les associations, et au vu de leur comptabilité,

Le Conseil Municipal,

Avec 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

COMITE DES FETES ST PIERRE	350 €
LES AMIS DE ST PIERRE	350 €
STE DE CHASSE ST PIERRE	350 €
ANACR	60 €
FNACA DE BUZET	60 €
FNACA DE DAMAZAN	60 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Albret	50 €
COMITÉ FÉMININ 47	100 €
ECOLE DE DAMAZAN	50 €

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 11 avril 2022

Monsieur le Maire demande à Mme Céline PROTIN, présidente du COMITE DES FETES DE ST PIERRE de se retirer de la séance pour le vote de la subvention de son association.

Point 2 : Vote des taux des taxes directes locales 2022

- « Délibération n° 2022-105 à 2022-109 » -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

2021	Taux	Produit correspondant
TFB	30,33 %	65 149
TFNB	32,80 %	10 430
CFE	18,59 %	20 523
TOTAL		96 102

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Avec 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

2022	Taux	Produit correspondant
TFB	34,33 %	75 492
TFNB	32,80 %	10 726
CFE	18,59 %	21 267
TOTAL		107 485

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Point 3 : Vote du Budget Primitif 2022 - « Délibération n° 2022-110 » -

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 8 732,14 €

Recettes : 28 238,82 €

Fonctionnement

Dépenses : 197 172,42 €

Recettes : 197 172,42 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 28 238,82 € (dont 19 506,68 de RAR)

Recettes : 28 238,82 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 197 172,42 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 197 172,42 € (dont 0,00 de RAR)

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 11 avril 2022

Point 4 : Révision du Loyer du logement communal - « Délibération n° 2022-111 » -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer du logement communal n'a pas été augmenté depuis la mise en location de celui-ci.

Afin de pallier l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer du logement communal à 550 € contre 530 € actuellement, au prochain changement de locataire, et de le faire évoluer chaque année en fonction du coût des loyers indiqué par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE de passer le loyer du logement communal à **550 €** et de le faire évoluer chaque année en fonction du coût des loyers indiqué par l'INSEE. Cette décision prendra effet au prochain changement de locataire.

Point 5 : Dédommagement locataire – réduction loyer avril 2022

- « Délibération n° 2022-112 » -

Afin de dédommager la locataire du logement communal pour la dégradation que les travaux d'assainissement ont occasionnée dans son jardin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE de réduire de **130 €** le prochain loyer (avril 2022). Actuellement de 530 € selon le bail du 13 juin 2018, le loyer d'avril 2022 sera alors de 400 €.

Point 6 : Nouveaux tarifs Salle des fêtes - « Délibération n° 2022-113 » -

Afin de pallier l'augmentation des dépenses de fonctionnement ainsi que la perte de recettes des années passées due à la crise sanitaire COVID-19, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et de les porter à :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Habitants de la commune	70 €	100
Habitants hors commune	150 €	180
Consommables	0,25 € / Kwh	0,25 € / Kwh
Réunions d'entreprises	/	50 €/jour

Suivant la demande pour les réunions d'entreprises, il est proposé de prévoir internet avec une box indépendante de la Mairie. Eventuellement, ne pas louer le vendredi pour ne pas bloquer la location du week-end (ménage à faire) et le lundi pour permettre le ménage si la salle a été louée le week-end.

Le tableau des réservations doit pouvoir être affiché sur le site internet de la commune.

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 11 avril 2022

Point 7 : Travaux supplémentaire pour assainissement du logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux supplémentaires effectués pour l'assainissement au logement communal, à savoir la validation de l'assainissement qui est conforme, ainsi que la réalisation des travaux de tranchée pour le raccordement du WC public au compteur d'eau indépendant du logement communal qui a été effectuée.

Point 8 : Demande devis pour restauration du pignon de l'église - Rejoindre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le rejointement du pignon de l'église, un devis a été demandé à 2 entreprises, Ets CORREIA Patrice de BUZET SUR BAÏSE et Sarl GENESTE Construction de DAMAZAN. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de ces devis.

Point 9 : Proposition sur la mise en place de la TLV (taxe sur les logements vacants)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une taxe sur les logements vacants (TLV).

La majorité est contre cette taxe. Le sujet sera traité ultérieurement avec plus de précisions.

DIVERS

Point 10 : Travaux chemin de Lhiot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors de la séance du 21 mars 2022 qui était de ne pas céder le chemin rural de Lhiot à la commune de Buzet.

Cependant, il convient de l'entretenir car il est fréquemment dégradé par les engins agricoles des deux propriétés situées sur Buzet sur Baïse.

Monsieur le Maire de Buzet sur Baïse nous demande de partager le montant de la réfection du chemin de Lhiot suivant le devis de remise en état de l'entreprise LAGARDE T.P. de 6 756,48 € TTC (3 378,24 € chacun). Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Un courrier lui sera adressé pour notre accord.

Il est également convenu de limiter le tonnage à 5,5 T sur ce chemin, une fois remis en état.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30*

Les délibérations prises ce jour sont numérotées de «2022-104 à 2022-113 »

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 11 avril 2022

Ont signé les membres présents

NOM / PRENOM	SIGNATURE
YON Patrick	
LAFFITTE Daniel	
THOUEILLE Josiane	
LALIBERT Laurent	
RENAUDIN Annaïck	
DUPRAT Jean-François	
DEJEAN Sébastien	
LELAIRE Alain	
DUMONT Florence	
PROTIN Céline	
CAMARA GONZALEZ Grégory	